Les quatre règles fondamentales[1]

du cheikh

Mohammed ibn AbdelWahab

[1115-1206 h]

- qu'Allah lui fasse miséricorde -.

suivie d'une brève explication de

AbdAllah MEZITI el-Ibrahimi

[1] https://www.ajurry.com/vb/showthread.php?t=43832

بسم الله الرحمن الرحيم

Au nom d'Allah Le tout Miséricordieux Le très Miséricordieux

J'implore Allah le Sublime, Seigneur du Trône majestueux, qu'Il soit ton allié dans cette vie et dans celle de l'au-delà. Et qu'Il place en toi la bénédiction où que tu sois.

Et qu'Il te fasse parmi de ceux qui lorsqu'on leur donnent remercient, et lorsqu'ils sont éprouvés patientent, et lorsqu'ils pèchent implorent le pardon d'Allah.

Car ces [trois] choses-là sont la clef du bonheur.

[Le monothéisme : condition de validité des adorations]

Sache - qu'Allah te guide vers son adoration - que "elHanifiyah" - c.a.d. la religion d'Ibrahim [paix est salut sur lui] - consiste en l'adoration d'Allah seul, d'un culte exclusivement voué à Lui seul. Car c'est ce qu'Allah a ordonné à tous les gens d'accomplir et pour cette raison qu'Il les a créés, tel qu'Il le dit dans Sa parole : (Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent.) [s51a56].

[Ce qui importe le plus est de discerner le polythéisme du monothéisme]

Sachant que le polythéisme lorsqu'il se mêle aux adorations les rend caducs et annule les œuvres, et voue éternellement sont adepte à l'enfer, tu comprend alors que le plus important est de savoir ce qu'est le polythéisme, afin qu'Allah te libère de ce piège - qui est donc le polythéisme -, dont Il dit à son sujet : (Certes Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne quel qu'associé. A part cela, Il pardonne à qui Il veut.) [s4a48].

Et ce en prenant connaissance de quatre règle dont Allah a cité dans son Livre [le Coran].

[**Explication** succincte :

Cette épitre écrit par cheikh Mohammed ibn AbdelWahab constitue l'un des plus importants malgré sa petite taille.

En effet il s'agit d'affirmer « elHanifya » ou « millat Ibrahim » qui est (la religion d'Ibrahim). Cette affirmation ce fait en décrivant ce qui s'y oppose - c.à.d. la religion des polythéistes-.

Et ce, en évoquant de manière détaillé des ambiguïtés avancées par les polythéistes - dont chacune d'entre elles constitue une entrave à la religion d'Ibrahim.- et en y opposant la réponse de cette dernière à ces ambiguïtés.

Or comme « elHanifiyah » est ce qu'il y a de plus important pour l'homme de suivre, il est donc de son devoir de la connaître afin de la suivre et de connaître ce qui l'oppose afin de s'en écarter.

Le poète dit :

J'ai appris le mal non pas pour l'adopter mais pour m'en écarter
car qui ne distingue pas le mal du bien peut y tomber.

En effet, celui qui n'est pas sur « elHanifiyah » est un polythéiste et sera voué à l'enfer éternel. Allah dit : (Qui donc aura en aversion la religion d'Ibrahim, sinon celui qui sème son âme dans la sottise?) [s2a130]

C’est en cela que cette épître est l’un des plus importants que cheikh est rédigé.
Fin d’explication]

[Première Règle

Reconnaître le monothéisme de la seigneurie sans celui de l’adoration ne suffit pas pour rentrer dans l'Islam]

[La première règle et] que tu sache que les mécréants dont le Messager ﷺ a combattue, reconnaissaient que seul Allah est le Créateur, Pourvoyeur, Ressusciteur, Exécuteur [Donneur de la mort], Organisateur de toute choses. Et [pourtant] cette reconnaissance [seul] ne leur fut pas suffisante pour rentrer dans l’Islam.

La preuve de cela: se trouve dans la parole d’Allah le très haut : (Dis: «Qui vous attribue de la nourriture du ciel et de la terre? Qui détient l'ouïe et la vue, et qui fait sortir le vivant du mort et fait sortir le mort du vivant, et qui administre tout?» Ils diront: «Allah». Dis alors: «Ne Le craignez-vous donc pas?») [s10a31].

Si tu comprends alors cette règle, et que tu t’étonnes du fait qu’ils aient eu reconnaissance de cela [c.a.d. la seigneurie], tout en se dirigeant vers autre qu’Allah en les évoquant [annulant ainsi la divinité], alors prend connaissance de la deuxième règle.

[**Explication** succincte :

Il est important de savoir que le monothéisme est de trois catégories:

1 le monothéisme de la seigneurie : reconnaître que seul Allah est le Créateur,

2 le monothéisme de la divinité : reconnaître qu’Il est le seul à mériter l’adoration,

3 et enfin le monothéisme des Noms et Attributs : reconnaître qu’Il est le seul à posséder de Noms et Qualificatifs de perfection.

Les mécréants de l’époque du Messager ﷺ n'admettait (de manière générale) que le premier type de monothéisme; soit celui de la seigneurie (et aussi d’une certaine manière le troisième).

Bien que cette reconnaissance soit nécessaire, elle n’est pas suffisante pour déclarer son adepte comme étant musulman, il faut ajouter à cela, le deuxième type de monothéisme qui est celui de la divinité qui consiste en l’adoration d’Allah seul et de rejeter l’adoration de toutes autres divinités.

Or ce monothéisme-là, les mécréants le rejetèrent et n'admettent pas qu’ils faille adoré qu’une seul divinité et défendaient l’adoration des autres divinités, et se mirent à combattre le Messager ﷺ qui fut justement envoyé spécifiquement pour faire admettre ce monothéisme là. Ce qui fit donc nullement d’eux des musulmans, mais belle et bien des mécréants voués à l’enfer éternel, dont leur reconnaissance du monothéisme de la seigneurie seul ne pourrait les en sauver.

En résumé ; admettre le monothéisme de la seigneurie ne suffit pas à lui seul pour devenir musulman, - bien qu’il soit nécessaire - il faut lui ajouter le plus important qui est celui de la divinité.

Fin d’explication.]

[Deuxième Règle

Les polythéistes reconnaissaient que leurs divinités ne possédaient pas d'attributs de seigneurie, c'est pour cela qu'ils ne les prenaient uniquement comme intermédiaire.]

[La deuxième règle est qu'] Ils disent : "Nous ne les avons adorés et nous nous sommes dirigé vers elles uniquement pour demander le "*rapprochement*" et l' "*intercession*" auprès d'Allah; c.-à-d. nous voulons [obtenir] d'Allah et non pas d'elles, mais par leurs *intercessions*."

La preuve qu'ils [ne] voulaient [d'elles] [uniquement que] le "*rapprochement*", se trouve dans la parole d'Allah : (Tandis que ceux qui prennent des protecteurs en dehors de Lui (disent): «Nous ne les adorons que pour qu'ils nous *rapprochent* davantage d'Allah». En vérité, Allah jugera parmi eux sur ce en quoi ils divergent. Allah ne guide pas celui qui est menteur et grand ingrat.) [s39a3].

Et la preuve qu'ils [ne] voulaient [d'elles] [uniquement que] l' "*intercession*", se trouve dans la parole d'Allah : (Ils adorent au lieu d'Allah ce qui ne peut ni leur nuire ni leur profiter et disent: «Ceux-ci sont nos *intercesseurs* auprès d'Allah».) [s10a18].

[Or] l'intercession est de deux types : l'intercession négative [ou polythéiste], et l'intercession positive [ou législative].

L'intercession négative [ou polythéiste] : est celle qui est de demander auprès d'autres qu'Allah, ce que seul Allah est capable de réaliser. Tel que dans la parole du Très haut : (O les croyants! Dépensez de ce que Nous vous avons attribué, avant que vienne le jour où il n'y aura ni rançon ni amitié ni intercession. Et ce sont les mécréants qui sont les injustes.) [s2a254].

Quant à l'intercession positive [ou législative] : est celle qui est de demander auprès d'Allah.

[Et dans cela]: l'intercesseur en est honoré. Quant à l'[intercédant] il est celui dont Allah agrée la parole et les œuvres, après Sa permission. Tel que le dit Allah : (Qui peut intercéder auprès de Lui sans Sa permission?) [s2a255].

Puis si tu saisis cela, alors prend connaissance de la troisième règle.

[**Explication** succincte :

Cette deuxième règle peut être considérée comme faisant suite à la première; elle en est une annexe.

Elle nous informe sur la motivation des polythéistes à adorer d'autres divinités en dehors d'Allah, bien qu'ils reconnaissaient que Lui seul est le Créateur de l'univers.

Chose étonnante en soi-même et contraire à la raison saine qui veut que : la reconnaissance du monothéisme de la seigneurie implique raisonnablement la reconnaissance du monothéisme de la divinité. Ce que les polythéismes ont certes bafoué.

En effet, les polythéistes bien qu'ils vouaient un culte pour leurs divinités, ils ne considéraient pas celle-ci comme étant des divinités indépendantes - comme le ferait les bouddhistes avec bouddha par exemple -. Ils ne leurs reconnaissait pas d'attributs de seigneurie au point qu'ils les prendraient comme divinités seules. Bien au contraire, ils reconnaissaient que seul Allah est le seigneur de l'Univers (comme évoqué dans la première règle).

Mais ils croyaient - à tort - que cette seigneurie (Allah) n'est atteignable que par le biais d'intermédiaires dont ils avaient imposé eux-mêmes le choix sans la permission d'Allah , et qu'il faille leur vouer une part d'adorations. Tout comme font les sujets avec leurs rois, c.-à-d. qu'ils ne peuvent

les atteindre que par le biais d'intermédiaires. En cela, les polythéistes réalisent un anthropomorphisme [ressemblance] entre Allah et les rois.

Mais Allah renie tout cela et démontre que la question de l'intercession Lui revient tout entière et que ce n'est sûrement pas aux polythéistes de dicter le choix des intercesseurs, surtout si les intercéder commettent du "Shirk".

Fin d'explication.]

[Troisième Règle

Pas de distinction entre les différentes fausses divinités.]

[La troisième règle est que] le Prophète ﷺ est apparue alors que les gens adorait une multitude de divinités; certains adoraient les anges, d'autres les Prophètes et les saints, ils y avaient ceux qui adoraient les arbres et les rochers, et ceux qui adorait le soleil et la lune.

Mais, le Messager d'Allah ﷺ ne fit aucune distinction entre eux et les combattu tous.

La preuve de cela est la parole d'Allah : (Et combattez-les jusqu'à ce qu'il ne subsiste plus d'association, et que la religion soit entièrement à Allah.) [s8a39].

- La preuve [qu'ils adoraient] le soleil et la lune, la parole d'Allah : (Parmi Ses merveilles, sont la nuit et le jour, le soleil et la lune: ne vous prosternez ni devant le soleil, ni devant la lune, mais prosternez-vous devant Allah qui les a créés, si c'est Lui que vous adorez.) [s41a37].
- La preuve [qu'ils adoraient] des Anges : (Et il ne va pas vous commander de prendre pour seigneurs anges et prophètes.) [s3a80].
- La preuve [qu'ils adoraient] des Prophètes : ((116) (Rappelle-leur) le moment où Allah dira: «O Jésus, fils de Marie, est-ce toi qui as dit aux gens: «Prenez-moi, ainsi que ma mère, pour deux divinités en dehors d'Allah?» Il dira: «Gloire et pureté à Toi! Il ne m'appartient pas de déclarer ce que je n'ai pas le droit de dire! Si je l'avais dit, Tu l'aurais su, certes. Tu sais ce qu'il y a en moi, et je ne sais pas ce qu'il y a en Toi. Tu es, en vérité, le grand connaisseur de tout ce qui est inconnu. (117) Je ne leur ai dit que ce que Tu m'avais commandé, (à savoir): «Adorez Allah, mon Seigneur et votre Seigneur». Et je fus témoin contre eux aussi longtemps que je fus parmi eux. Puis quand Tu m'as rappelé, c'est Toi qui fus leur observateur attentif. Et Tu es témoin de toute chose. (118) Si Tu les châties, ils sont Tes serviteurs. Et si Tu leur pardonnes, c'est Toi le Puissant, le Sage».)[s5a116-118].
- La preuve [qu'ils adoraient] des Saints : ((56) Dis: «Invoquez ceux que vous prétendez, (être des divinités) en dehors de Lui. Ils ne possèdent ni le moyen de dissiper votre malheur ni de le détourner. (57) Ceux qu'ils invoquent, cherchent [eux-mêmes], à qui mieux, le moyen de se rapprocher le plus de leur Seigneur. Ils espèrent Sa miséricorde et craignent Son châtiment. Le châtiment de ton Seigneur est vraiment redouté.)[s17a56-57].
- La preuve [qu'ils adoraient] des arbres et des rochers : ((19) Que vous en semble [des divinités], Lât et Uuzzâ (20) ainsi que Manât, cette troisième autre?) [s53a19-20]. Ainsi que le Hadith de Abi Waqid Alleythi dans lequel il dit : (Alors que nous venions récemment de nous convertir à l'islam, nous sortîmes en expédition avec le prophète ﷺ pour la bataille de "Hunayn". Les polythéistes avaient l'habitude de se recueillir auprès d'un arbre aux branches duquel ils suspendaient leurs armes. Ils surnommaient cet arbre "dhatou-anwat". Apercevant un jujubier, nous dîmes au prophète ﷺ : "Ô envoyé d'Allah ! Désigne-nous un arbre "dhatou-anwat" semblable à leur

arbre. Le prophète ﷺ s'exclama alors : "Allah est le plus grand ! l'[habitude] se répète ! Par celui qui détient mon âme entre ses mains, vous venez de tenir les même propos qu'ont tenus les enfants d'Israël à Moïse : «Désigne-nous une divinité semblable à leurs dieux.› Il dit: ‹Vous êtes certes des gens ignorants.» [s7a138]. Vous suivez certes les voies de ceux qui vous ont précédés.") [Authentifié par Al Albani, "Thilal al-djanah" n°76].

[**Explication** succincte :

Cette troisième règle est une réfutation d'une ambiguïté concernant l'adoré cette fois-ci. Car la première et la seconde règle concerne la question de l'adoration.

En effet, les polythéistes - surtout ceux de notre époque- ont l'ambiguïté de faire une distinction entre certains types d'adorés; de favoriser certaines catégories de haut rangs - comme les anges, les saints -, et de leurs reconnaître ainsi un droit à l'adoration.

Or, cette règle annule cette fausse croyance, et confirme qu'il ne peut y avoir de distinction à faire entre les diverses catégories d'adorés, même si elles possèdent un haut rang auprès d'Allah ou auprès des gens.

Elles sont toutes de la catégorie des créatures et on ne peut nullement leur accorder un droit à l'adoration, droit qui exclusivement réservé au créateur seul.

Fin d'explication.]

[Quatrième Règle
Les polythéistes de notre époque sont dans une situation pire encore que celle des anciens.]

[La quatrième règle est que] les polythéistes dont combattu le Messager ﷺ lorsqu'ils étaient éprouvés vouaient dans cette situation un culte exclusif à Allah, tout en se détournant de leurs autres divinités.

La preuve de cela se trouve dans la parole d'Allah : ((65) Quand ils montent en bateau, ils invoquent Allah Lui vouant exclusivement leur culte. Une fois qu'Il les a sauvés [des dangers de la mer en les ramenant] sur la terre ferme, voilà qu'ils [Lui] donnent des associés.) [s29a65].

Or les gens de notre époque vouent un culte exclusif [même] lors des difficultés; en invoquant d'autres qu'Allah.

Si tu saisie cela, alors sache que les polythéistes de l'époque du Prophète ﷺ dont il combattu, sont dans une situation moins pire [vis-à-vis du polythéisme] que celle de ceux de notre époque; car ils [les anciens] vouent un culte exclusif [à Allah] lors des épreuves [au moins], or ceux [de notre époque] invoquent leurs [gourous] aussi bien dans les épreuves que dans l'[aisance].

[**Explication** succincte :

Cette quatrième règle concerne cette fois-ci la situation des adorateurs. En effet le monothéiste se doit d'adorer Allah seul dans toutes les situations, qu'il se trouve dans une situation de facilité ou de difficulté.

Les polythéistes de l'époque du Prophète, vouaient un culte exclusif à Allah en cas de difficulté, en cela ils sont meilleurs que ceux de notre époque qui eux commettent le "Shirk" (polythéisme) en toutes circonstances.

Fin d'explication.

Résumé de l'épître :

1,2 - la première est la deuxième règle concerne la question du type de monothéisme dont il est question; qui est celui de l'adoration,

3 - le troisième règle concerne le type d'adoré,

4 - la quatrième règle concerne la situation de l'adorateur,

5 - Et il est possible de rajouter une cinquième règle qui concerne les divers types d'adorations, qui doivent toutes être voués à Allah seul. Il n'est pas permis de vouer certaines adorations à Allah et d'autres adorations à autres que Lui. La preuve de cela se trouve dans la "aya" : (Dis: «En vérité, ma Salât, mes actes de dévotion, ma vie et ma mort appartiennent à Allah, Seigneur de l'Univers.) [s6a162]

Et ainsi chacune de ces 5 règles aborde une partie de la définition d' "elHanifiyah" - c.a.d. la religion d'Ibrahim - dont les polythéistes ont bafoués :

elHanifiyah : est donc le fait
d'adorer [et non de connaître son seigneur uniquement : règle 1 et 2]

Allah seul [et non avec lui d'autres divinités : règle 3]
par tous les actes d'adoration [et non en vouer certains actes à autres que lui : règle 5]
dans toutes les situations [et non dans certaines situations uniquement : règle 4].]

Et Allah est plus savant.
Fin de cette épître.
Prière et salutation sur Mohammed, sur sa famille, ses compagnons

~~~~~ Ω ~~~~~

Traduction et explication :
AbdAllah Meziti el-Eibrahimi

https://t.me/elQuistasse

http://www.el-ibrahimi.com

rev : 07. 6 ramadan 1440.
~~~~~